

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, 29 août 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Réaction de Stéphane TRAVERT à l'occupation de l'Agence de services et de paiement (ASP)

—

Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation condamne l'action menée par des militants de la Confédération paysanne à Limoges à l'encontre des responsables de l'Agence des services et de paiement (ASP), et dénonce la pression psychologique induite sur les personnels de l'Agence.

Le ministre souligne que cette action pénalise l'ensemble des agriculteurs, les agents de l'ASP étant mobilisés pour le versement des aides européennes.

Stéphane Travert rappelle que, dès son entrée en fonction, il s'est saisi de cette question cruciale du paiement des aides PAC non versées au titre des années 2015 et 2016. Il s'est rendu sur place à l'ASP, a reçu les organisations syndicales professionnelles et confirmé l'échéancier de versement sur lequel le gouvernement s'est engagé le 21 juin. Il réaffirme sa volonté de mettre fin à une situation qui fragilise les agriculteurs et leurs exploitations.

Il a été proposé aux militants de la Confédération paysanne un entretien au niveau national, sous condition d'un retour préalable à la normale dans les locaux de l'ASP, permettant aux agents et aux cadres de travailler sereinement. Cette proposition a été refusée. Pour autant, l'occupation des locaux doit cesser.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane TRAVERT - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture